



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DES GUINEENS DE L'ÉTRANGER

REPUBLIQUE DE GUINÉE
Travail-Justice-Solidarité

Réf. 002 MAEGE/SG /2021

Conakry, le 10/09/2021

La Secrétaire Générale

CIRCULAIRE

A TOUTAMBA

Mesdames et Messieurs les Chefs de Missions Diplomatiques et Consulaires

Dans le contexte socio-politique actuel du pays, il est, à compter de ce jour, demandé à toutes les missions diplomatiques et consulaires de bien vouloir se conformer aux éléments de langage ci-joints, dans les différentes audiences et interventions qu'elles entreprendront.

Il vous est également demandé de ne prendre aucune décision relative au fonctionnement de vos missions sans vous référer au département central.

Veuillez recevoir, Mesdames et Messieurs, mes salutations distinguées.



Ambassadeur Fanta CISSE

NOTE SYNTHETIQUE DES ELEMENTS DE LANGAGE A L'ATTENTION DE TOUTAMBA

I. Origines

1. La fragilisation du tissu social consécutive à l'instrumentalisation des discours identitaires et communautaires
2. La rupture de confiance entre l'Etat et les citoyens résultant d'une déconnexion de l'Etat central des réalités nationales
3. La crise politique structurelle née du double scrutin référendaire et législatif contesté de 2020
4. L'hypertrophie administrative avec effet d'immobilisme dans la conduite des affaires publiques
5. La faible inclusion économique en dépit de la création continue de richesses.

II. Contexte récent

1. La crise institutionnelle née de la promulgation d'une constitution non soumise au vote des citoyens
2. Une hyperprésidence infantiliste pour les membres du gouvernement
3. Des relations difficiles avec les pays frontaliers (La Guinée était en conflit latent avec quatre de ses six voisins)
4. Une personnalisation du pouvoir avec un discours public qui a entaché la valeur de la parole publique et affaibli l'image du pays ;
5. Des tensions récurrentes avec la communauté internationale
6. Une crise de confiance entre le Chef de l'Etat et les institutions
7. La Centralisation extrême des prérogatives gouvernementales à la Présidence
8. Une récurrence de la violence d'Etat due à la délégitimation des institutions en place
9. Détérioration de la fourniture des services sociaux de base
10. Une militarisation ciblée des zones réputées proches de l'opposition avec pour conséquence une rupture d'égalité de traitement entre les citoyens
11. Appauvrissement accru des populations : augmentation du prix du carburant, renchérissement du prix des denrées de première nécessité,
12. Une instrumentalisation de la Justice : arrestation et détention arbitraire...entraînant, dans certains cas, la perte en vie humaine de détenus.

III. Axes d'orientation du CNRD

1. **Rectification institutionnelle** : bâtir des institutions fortes légitimes garantissant la mise en place d'un Etat de droit.
2. **Refondation de l'Etat** : moralisation de la vie publique, responsabilisation de l'Administration publique, restauration de l'autorité de l'Etat.
3. **Rassemblement** : formation d'un gouvernement d'union nationale, participation de toutes les composantes de la nation, y compris les guinéens de l'Etranger à la construction républicaine.
4. **Redressement** : rupture, réforme et transparence dans la conduite de la transition de la transition
5. **Repositionnement** : Respect des engagements de la Guinée vis-à-vis des partenaires internationaux, volonté du CNRD de coopérer avec les Institutions Internationales réciproques

IV. Quelques mesures en témoignage de bonne foi

1. Renforcement de la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire ;
2. Démantèlement des PA (Postes Avancés) qui symbolisaient la militarisation de l'espace publique,
3. Libération des prisonniers d'opinion
4. Libération des locaux des partis politiques
5. Préservation de l'intégrité physique et morale du Président sortant
6. Le maintien de la conduite des affaires courantes, donnant sens ainsi au principe de la continuité de l'Etat
7. La réouverture sous 24 heures après la prise du pouvoir des frontières aériennes
8. La réouverture immédiate des frontières maritimes pour assurer la continuité des activités minières.
9. Radiation et mise à disposition de la justice des éléments indécents coupables d'acte de vandalisme.
10. Mise en place d'un Mécanisme d'Alerte Rapide gratuit, permettant la dénonciation par la population de tout acte répréhensible